

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	37

DELIBERATION n°2011/17

L'An deux mille onze et le mardi 5 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 30 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des EAUX-BONNES, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, LAMOURE, CASENAVE, SOULE,

Présent(s) suppléant(s) : M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

M. AUSSANT donne procuration à M. CAMBOT
Mme TOUTU donne procuration à M. SACAZE
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. PASQUINE Michel

VOTE : à l'unanimité

OBJET : Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau : Approbation du Compte de Gestion 2010 dressé par M. Saint Germain, receveur du budget général (M14).

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice **2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion de la CCVO dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

le -7 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE



Pour extrait certifié conforme,
le Président,

Francis COUROUAU